



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2025

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

Absents excusés : Sana CHELDA-CHENET – Robert FENNINGER – Jean-Luc INDIENNA

Absents : Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Mme CHENET-CHELDA a donné pouvoir à M. Philippe RINGUET

M FENNINGER a donné pouvoir à M. JOUANNETAUD

M. Jean-Luc INDIENNA a donné pouvoir à Martine AIMÉ

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth GUEYTE

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

42/25 – BOURSE ET PRIX – 24H DE LA BIODIVERSITÉ

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que la commune organise chaque année depuis 2020 un évènement local dans le cadre des 24h de la biodiversité, coordonnée à l'échelle des 22 communes de la métropole.

À cette occasion, des actions mettant en valeur la biodiversité semoyenne sont proposées. Cette année la chauve-souris sera mise à l'honneur. Des jeux ainsi qu'une lecture par un agent de la bibliothèque seront proposés. Une exposition portant sur ces mammifères sera également à disposition des visiteurs. Un questionnaire à réponse multiple sera mis à disposition pour les visiteurs. Tous les QCM complets ouvriront droit à une participation à une tombola, organisée dans le but d'encourager la participation.

Il est proposé d'offrir un livre concernant la thématique des chauves-souris aux quatre lauréats de la catégorie « jeunes » ainsi qu'aux trois lauréats de la catégories « adultes ».

La tombola et la remise des prix aura lieu le 14 juin 2025.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à régler les frais relatifs à la tombola des 24h de la biodiversité 2025 soit les livres pour un montant maximum de 100€**
- **DE PRECISER que la somme à engager est inscrite au budget communal 2025 au compte 65132 « Prix »**

Fait à Semoy, le 29 avril 2025

Le président de séance,

La secrétaire de séance,

Laurent BAUDE

Elisabeth GUEYTE

Maire

Conseillère municipale



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned to the right of the official stamp.

Transmission au contrôle de légalité le : **05 MAI 2025**

Publication numérique le : **05 MAI 2025**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification